

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS, session 2025**

Le président de l'université Paris-Panthéon-Assas,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS, au titre de l'année 2025 :

Monsieur MILER DE AZEVEDO Manuel, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, président, Université Paris-Panthéon Assas, Paris.  
Madame KOZIK-BAZAUGOUR Janina, ingénieur d'études, vice-présidente, Université Paris-Panthéon-Assas, Paris.

Madame CHRISTOPHE Laure, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 17/03/2025

Le Président

Pour le Président et par délégation

  
Bertrand Crettez  
Vice-président de l'Université  
chargé des affaires générales

**Stéphane BRACONNIER**